





## 1. Coordination

Avec le recrutement de Mme Çolpan Polat Beken pour le poste d'administratrice de programme MED POL, tous les postes MED POL ont été pourvus au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Comme il était prévu, outre le poste de Coordonnateur du MED POL (M. F.S. Civili), un poste (titulaire : M. F. Abousamra) est affecté aux aspects techniques et politiques de la mise en œuvre du PAS ainsi que des Protocoles «tellurique», «immersions» et «déchets dangereux», et l'autre poste (titulaire: Mme Ç. Beken) l'est à la formulation et au suivi des activités de surveillance continue, à la gestion des données, à la recherche et à d'autres aspects scientifiques. Le Conseiller scientifique principal OMS continue à travailler à plein temps au programme MED POL pour ce qui touche aux aspects sanitaires en rapport avec le PAS et le Protocole «tellurique», ainsi qu'à l'élément « respect et application effective de la législation».

Les travaux menés avec les organisations coopérantes des Nations Unies pour la mise en œuvre d'activités spécifiques se sont poursuivis. La coopération avec le Laboratoire d'études du milieu marin (MESL/AIEA) a été fondamentale pour les activités d'assurance qualité des données liées aux analyses chimiques, et cela grâce à la formation, aux exercices d'interétalonnage, aux missions scientifiques, à l'achat d'instruments, aux conseils et au contrôle qualité offerte aux laboratoires participants. L'OMS a continué à apporter son concours au MED POL pour la surveillance continue de la pollution transférée par voie atmosphérique et pour des projets de recherche, et la COI a contribué aux travaux sur les détritiques marins et d'autres investigations.

Au cours de l'exercice 2000-2001, à l'issue de négociations visant à instaurer une coopération plus étroite dans le cadre du programme MED POL (PAS y compris), il a été signé avec l'ICS/ONUDI un mémorandum d'accord exposant les domaines dans lesquels l'organisation contribuera aux programmes. Plus concrètement, l'ICS/ONUDI apportera son concours financier et technique à la mise en œuvre des activités concernant les inventaires IETMP (PRTR) ainsi qu'au développement du PAS et du Projet FEM pour la Méditerranée dans le domaine de la pollution industrielle.

Un accord important intervenu au cours de l'exercice 2000-2001 a été signé avec le Centro Interuniversitario per la chimica e la biologia dei metalli in traccia de l'Université de Gênes dans le domaine de la formation et de l'interétalonnage pour la surveillance continue des effets biologiques. Il est prévu que cet accord fournira, en coopération avec RAMOGE, une contribution importante à la mise au point de techniques de biosurveillance et qu'il permettra d'élargir la participation de laboratoires méditerranéens au programme de biosurveillance MED POL.

Des contacts étroits ont été maintenus avec les Coordonnateurs MED POL pour la mise en œuvre et la coordination des activités du programme dans les pays. En dépit de cela, un nombre plus restreint d'accords de surveillance continue ont été finalisés. Bien que la tenue d'une réunion spéciale soit prévue à la fin 2001 pour débattre des activités de surveillance continue, la présente réunion souhaitera peut-être examiner les raisons des retards enregistrés dans la finalisation des programmes de surveillance continue.

Au cours de l'exercice 2000-2001, des contacts plus étroits se sont instaurés et des échanges d'informations ont eu lieu avec le Secrétariat du Programme d'action mondial (GPA/PNUE) basé à La Haye. Compte tenu des avancées réalisées par le PAM dans l'application des principes et recommandations du GPA (mise en œuvre du Protocole «tellurique» et du PAS), le PNUE considère en fait l'expérience du PAM comme un modèle très précieux pour d'autres programmes de mers régionales. En particulier, dans la perspective de la tenue au Canada, en septembre 2001, de la première réunion intergouvernementale sur la mise en œuvre du GPA, le Secrétariat de ce dernier a demandé au MED POL/PAM de faire la liaison avec les pays méditerranéens pour que ceux-ci établissent des rapports nationaux sur l'application du GPA qui pourraient servir et être présentés à ladite réunion intergouvernementale. Une lettre a été adressée à cet effet à tous

les Coordonnateurs nationaux, et le Secrétariat du MED POL/PAM a reçu les premiers rapports nationaux.

Le Projet FEM a été officiellement approuvé par le Conseil du FEM le 12 avril 2000 et il est devenu pleinement opérationnel à compter de janvier 2001. Un certain nombre d'activités liées à la mise en œuvre du PAS ont déjà démarré. Le MED POL jouera un rôle majeur dans l'exécution du Projet dont on attend la création d'une base technique et institutionnelle solide pour la mise en œuvre à long terme du PAS.

## **2. Évaluation de la pollution**

Le processus d'élaboration de programmes nationaux MED POL de surveillance continue s'est poursuivi dans tous les pays dans le but de formuler et de mettre en œuvre de nouveaux programmes nationaux couvrant divers volets, dont notamment: surveillance continue des tendances, surveillance continue des effets biologiques et surveillance continue de la conformité.

Six pays ont finalisé des accords de surveillance continue (Albanie, Chypre, Croatie, Grèce, Slovénie et Turquie) et des projets de programme ont été élaborés pour l'Algérie, le Liban, la Tunisie et la Syrie. Des négociations se sont engagées avec la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, la Libye, Malte et le Maroc. En conséquence, et compte tenu des progrès plutôt lents enregistrés jusqu'à présent dans les négociations, le Secrétariat prévoit que de nouveaux retards affecteront la finalisation de tous les programmes précités. Les pays et le Secrétariat devraient s'employer à bien cerner et régler les problèmes inhérents à la formulation et à la mise en œuvre des programmes. Des pays qui ne reçoivent habituellement pas d'assistance financière pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux MED POL de surveillance continue (France, Italie, Monaco et Espagne) ont aussi été contactés et instamment invités à soumettre leurs propositions de surveillance continue pour MED POL Phase III. Les négociations n'ont progressé qu'avec Monaco et il est prévu que le programme de ce pays sera finalisé en 2001.

En 2000, un concours financier pour la réalisation d'activités a été octroyé aux pays suivants: Albanie, Chypre, Croatie, Égypte, Grèce (pour la biosurveillance), Liban, Libye, Slovénie, Syrie, et Turquie, représentant une enveloppe globale de 510 000 dollars E.U., y compris l'achat de matériel par l'AIEA, une assistance d'experts à la formulation de programmes et une aide en espèces pour l'achat de matériel et matériaux. En 2000-2001, des contacts supplémentaires ont été pris avec l'Albanie, Chypre, la Croatie, la Slovénie et la Turquie pour que ces pays soumettent un nouveau programme pour 2001. Des données ont été reçues de Chypre, de la Croatie, de la Grèce, de la Slovénie et de la Turquie. Le Secrétariat a procédé à une évaluation préliminaire des données et des résultats, et des observations ont été adressées aux pays.

En 2001, les travaux ont démarré en vue de mettre en place une nouvelle base de données adaptée aux besoins et aux exigences de MED POL Phase III, autrement dit pour intégrer et gérer les données issues de la surveillance continue des tendances, de la conformité et des effets biologiques. Plusieurs scientifiques ont été contactés au sein et au dehors de la région pour tirer parti de l'expérience acquise, assurer la compatibilité avec d'autres banques de données et éviter que les travaux ne se recoupent. À l'heure actuelle, de nouveaux modèles de présentation des données sont disponibles sur tableurs EXCEL. De plus amples détails sur les travaux réalisés à propos de la gestion des données MED POL figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.5. Le Secrétariat s'est également employé à préparer un rapport final, avec CD-ROM, comprenant toutes les données disponibles (MED POL Phases I et II). Le rapport sera achevé en 2001 et fera l'objet d'une large diffusion.

S'agissant de l'assurance qualité des données, les travaux se sont poursuivis sous la coordination technique du MESL/AIEA. Au cours de l'exercice 2000-2001, cinq exercices d'intercomparaison ont été organisés et consacrés aux métaux en traces, au méthylmercure, aux hydrocarbures de pétrole, aux pesticides chlorés et aux stéroïdes, et de nouveaux matériaux de référence ont été

préparés et mis à la disposition des laboratoires participants. Deux cours de formation ont été organisés sur l'analyse, respectivement, des pesticides chlorés et PCB et des métaux en traces, et ils ont été suivis par onze scientifiques. Des contacts fréquents ont aussi été maintenus entre le personnel technique du MESL/AIEA et les laboratoires participants. Il convient de noter que le MESL/AIEA, en plusieurs occasions, a intégré des scientifiques participant au MED POL dans le programme de renforcement des capacités du Projet AIEA RAF-7 sans aucun frais pour le MED POL.

Dans le domaine de la biosurveillance, grâce à l'accord signé avec le Centro Interuniversitario per la chimica e la biologia dei metalli in traccia de l'Université de Gênes pour l'exercice 2000-2001, des activités d'interétalonnage de même qu'un cours de formation ont été organisés pour tous les laboratoires participants. Un nouveau cours de formation sera organisé à la fin 2001. L'accord RAMOGE a publié plusieurs numéros d'un bulletin, largement diffusé dans la région, pour l'échange d'informations sur les techniques de biosurveillance MED POL et le renforcement des échanges entre les laboratoires participants.

Suite à une réunion consultative tenue à Athènes en décembre 1999 pour examiner les grandes lignes d'un programme de gestion des débris côtiers qui doit être mis à exécution dans le cadre du MED POL, un questionnaire a été mis au point et adressé aux pays en vue de recenser les lacunes et les problèmes et d'entreprendre, à titre préliminaire, une évaluation actualisée de la situation. Un document a été établi et est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.4. Il fait le point sur l'état des connaissances en matière de gestion des déchets solides côtiers dans la région et propose des lignes directrices à prendre en compte aux niveaux national et régional afin de réduire les effets néfastes des déchets solides sur le milieu marin et côtier. Cette activité, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), a pour objectif à long terme de préparer une stratégie nationale de gestion des débris côtiers et d'aider les pays à élaborer et formuler des Plans d'action nationaux dans ce domaine.

Au cours de l'exercice biennal considéré, des négociations se sont engagées en vue du lancement d'un programme méditerranéen d' « Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP/OCDE) ». Eu égard aux difficultés que peut poser le lancement d'un tel programme au plan régional, l'on a estimé nécessaire d'instituer et mettre en œuvre, à titre de modèle, un projet pilote dans un pays méditerranéen où des dispositions avaient déjà été prises dans le passé pour établir un IETMP. Le projet pilote, qui sera exécuté en Égypte, devrait par conséquent consister à mettre en place des dispositifs institutionnels et techniques permettant d'appliquer le concept d'IETMP à un nombre donné d'activités industrielles et de produits chimiques. Les négociations avec l'EEAA égyptienne en vue d'exécuter le projet pilote d'IETMP à Alexandrie ont été menées à bonne fin et un mémorandum d'accord a été signé avec l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA). L'ICS/ONUDI a offert de contribuer à l'exécution du projet, et des contacts ont été noués avec les départements Produits chimiques et TDIE du PNUE pour une mise en œuvre conjointe. Une réunion s'est tenue à Athènes entre le MED POL et l'ICS-ONUDI pour préparer le lancement du projet. Il a été convenu d'organiser un atelier dans les locaux de l'EEAA à Alexandrie afin d'explicitier les objectifs du projet, le processus d'application technique au niveau de l'EEAA et des industries locales et de définir les modalités de la participation des ONG et des réseaux de médias locaux. À la suite de la procédure de lancement, la branche de l'EEAA d'Alexandrie devrait assurer le suivi de la mise en œuvre de l'activité. Des premiers contacts ont été pris pour explorer la possibilité de lancer des projets similaires dans d'autres pays.

Au cours de la biennale 2000-2001 et au titre de la composante « recherche », il a été prévu de convoquer, avec des experts méditerranéens et les institutions coopérantes qualifiées des Nations Unies, une réunion scientifique restreinte chargée de déterminer les nouvelles questions qui revêtent de plus en plus d'importance en matière d'environnement et de pollution et qui mériteraient une évaluation plus approfondie et appelleraient éventuellement des propositions d'action à l'intention des pays. C'est ainsi qu'une réunion de réflexion intensive s'est tenue à

Rome pendant deux jours, les 31 mai et 1er juin 2000, coparrainée par l'agence scientifique italienne ENEA. Douze experts méditerranéens de renom y avaient été invités ainsi que des représentants d'organisations qualifiées des Nations Unies, afin de préparer des documents succincts sur ces questions en gestation dans le domaine de l'environnement et de la pollution, qui ont été débattues au cours de la réunion. Le rapport de la réunion a été adressé à tous les Coordonnateurs nationaux. Un certain nombre de questions ont été identifiées, telles que l'eutrophisation, la pollution transférée par voie atmosphérique, les agents antisalissures marins, et les changements climatiques. Une deuxième réunion se tiendra en septembre 2001 dans le cadre de l'Assemblée générale de la CIESM.

Au titre de la coopération avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), une réunion a été organisée à Athènes les 23 et 24 octobre 2000 pour examiner le flux de données de la surveillance continue provenant des pays méditerranéens européens en prenant en compte les spécifications de l'AEE et du PAM/MED POL. À la réunion, parrainée par l'AEE, ont pris part tous les pays méditerranéens membres de l'UE et il en est résulté un échange de vues utile sur les systèmes et modalités de rapports et notification de l'AEE et du MED POL.

S'agissant de l'examen et de la mise au point d'indicateurs, effectués dans le cadre des activités de la CMDD, le Secrétariat a étroitement coopéré avec le CAR/PB et l'AEE pour élaborer un ensemble d'indicateurs de la pollution marine qui pourraient être appliqués dans le système de rapports unifié du PAM.

### **3. Maîtrise de la pollution**

L'OMS/MED POL a organisé une réunion d'experts dans le cadre du programme MED POL à Athènes, les 21 et 22 mars 2000, pour amorcer le processus d'examen de la liste des «points chauds» de pollution et faciliter l'établissement d'une liste prioritaire en recourant à des normes et critères communs de classification des «points chauds». La réunion s'inscrivait dans le processus qui sera mis en œuvre à travers le projet FEM pour la Méditerranée d'appui au PAS qui a démarré en janvier 2001. Douze experts de pays méditerranéens y ont pris part avec un représentant du METAP.

Une réunion consultative d'experts chargée de débattre et de convenir de critères transfrontières pour la sélection de «points chauds» de pollution au titre du Projet FEM a été convoquée à Athènes les 5 et 6 avril 2001. La réunion, à laquelle ont pris part onze experts de pays éligibles (huit participants) et non éligibles (trois participants) au FEM a examiné les critères proposés pour observations. Les conclusions de la réunion vont être incessamment adressées aux Coordonnateurs nationaux.

Lors de l'Atelier d'experts sur le respect et l'application effective de la législation en vigueur en Méditerranée pour la maîtrise de la pollution provenant d'activités et de sources situées à terre (Athènes, 16 au 18 mars 1999), il a été recommandé au Secrétariat de mettre en place un réseau régional informel destiné, entre autres: i) à faciliter et créer des contacts avec d'autres spécialistes de la protection de l'environnement dans la région; ii) à instaurer des contacts avec d'autres réseaux régionaux et instances internationales qualifiées qui ont des programmes similaires dans d'autres régions.

Le Secrétariat a commencé à contacter des réseaux similaires, et notamment l'International Network for Environmental Compliance and Enforcement (INECE), qui s'occupe de cette question à l'échelle mondiale. Le Secrétariat a estimé que la collaboration avec un tel réseau représenterait une valeur ajoutée à l'œuvre accomplie en faveur du respect et de l'application effective des législations environnementales dans la région. Suite à l'accord donné par le Bureau des Parties contractantes, le Secrétariat est devenu un partenaire de l'INECE et, en conséquence, il aura l'occasion de participer à des activités dans les domaines: i) de la mise en réseau; ii) du renforcement des capacités; et iii) de la coopération.

Lors de cours de formation régionaux sur la gestion et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées qui ont eu lieu en Grèce, en mai 1998, et en France, en avril 1999, les participants ont exprimé le souhait d'acquérir le matériel didactique afin de s'en servir pour des cours organisés au niveau national à l'avenir. Pour répondre à ce souhait et aider les conférenciers nationaux, à s'acquitter de leurs tâches, du matériel didactique actualisé a été mis au point. Ce matériel, qui comprenait des transparents, des notes explicatives à l'intention des conférenciers, a été élaboré de manière à faciliter sa traduction et sa publication assistée par ordinateur dans n'importe laquelle des langues méditerranéennes, et il a été envoyé à des experts internationaux pour qu'ils l'examinent et fassent part de leurs observations avant sa diffusion.

L'Agence nationale italienne de protection de l'environnement (ANPA) a développé un programme de formation concernant le respect et l'application effective de la législation environnementale, sur la base de la coopération Nord-Sud. Comme le MED POL est associé à cette activité, l'ANPA a fait part de son désir de coopérer avec lui pour qu'ils unissent leurs efforts en vue de meilleurs résultats au niveau régional. Pour cette raison, une réunion s'est tenue dans les locaux de l'ANPA à Rome du 8 au 10 mars 2000 afin d'examiner les modalités de cette coopération. Concrètement, l'ANPA contribuerait financièrement à la réalisation d'activités conjointes dans le cadre du MED POL. Au titre de cette coopération, l'Agence italienne a accueilli plusieurs experts méditerranéens à deux stages de formation organisés en 2001.

La réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation s'est tenue à Sorrente (Italie), du 15 au 17 mars 2001. La réunion était organisée conjointement par l'Agence nationale italienne de protection de l'environnement (ANPA) et son homologue de la région de Campanie. Dix-huit pays y ont pris part (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Syrie et Tunisie). Les experts nationaux ont présenté la situation prévalant dans leurs pays respectifs dans le domaine des systèmes d'inspection environnementaux. Au cours des débats, il a été convenu que les réunions du Réseau informel se tiendraient régulièrement, que l'échange d'informations devrait être intensifié et que la composante «renforcement des capacités» devrait être développée afin de consolider les systèmes d'inspection. Les pays solliciteraient l'assistance du programme MED POL. En outre, il a été convenu que l'élaboration de lignes directrices pour les inspections environnementales devrait s'amorcer, et un débat s'est engagé quant à leur teneur éventuelle. Cette activité pourrait être financée au titre du Projet FEM en cours.

Un document intitulé "Les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières de la Méditerranée" a été publié (n° 128 de la Série des rapports techniques du PAM). Le document a été établi par l'OMS/MED POL et expose la situation des stations d'épuration dans les villes de Méditerranée ayant plus de 10 000 habitants. Le contenu du document a été approuvé par la réunion des Coordonnateurs pour le MED POL et il a été actualisé en 2000.

#### **4. Mise en œuvre du PAS/Protocole «tellurique» et du Projet FEM**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, le Projet FEM pour la Méditerranée a été lancé et a effectivement démarré en janvier 2001 avec le recrutement d'une personne faisant office d'administrateur du projet FEM. Dans ces conditions, le Secrétariat a tenu deux réunions des Comités interorganisations et de coordination du Projet afin de débattre des détails opérationnels de celui-ci. Les réunions ont examiné les rôles et attributions des partenaires du Projet, les dispositions institutionnelles et les questions budgétaires. Au cours de ces réunions, la stratégie de mise en œuvre de chaque partenaire a également été examinée et débattue. Les participants représentant 11 pays et 4 organisations ont souligné l'importance de la participation des ONG à la mise en œuvre du Projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), le MED POL a commencé à travailler sur les

aspects opérationnels concrets de la mise en œuvre du PAS qui a été adopté par les Parties contractantes à Tunis en 1997. Le PAS devrait en réalité devenir juridiquement contraignant aux termes de l'article 15 du Protocole «tellurique» révisé lorsqu'il entrera en vigueur. Une lettre a été adressée à tous les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour leur demander d'indiquer quelles parties du Programme, selon eux, pourraient appeler une actualisation à la lumière des développements juridiques, scientifiques et techniques survenus dans la région. Un certain nombre de pays ont répondu et le Secrétariat a consigné leurs observations. En conséquence, le MED POL a établi un «Document opérationnel» qui a été présenté et débattu par les représentants de Parties contractantes, d'ONG et d'institutions qualifiées des Nations Unies à Catane (Italie), du 28 au 30 mars 2001. La réunion était coparrainée par le FEM, la Municipalité de Catane et l'Association des municipalités italiennes « Amici per la vita ».

Le Document opérationnel a été élaboré sur la base: 1) des observations reçues des pays en réponse à la demande du Secrétariat concernant le processus d'actualisation du PAS; et 2) de propositions du Secrétariat sur la mise en œuvre à long terme du PAS en vue de garantir la durabilité, l'efficacité et la mesurabilité des activités relatives au PAS. Le document a fait l'objet à la réunion de Catane d'un examen circonstancié et il en est résulté l'établissement d'un document opérationnel révisé qui est soumis à la présente réunion pour approbation en vue de sa transmission à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes pour adoption (doc. UNEP(DEC)/MED WG.183/6).

## **5. Application du Protocole «immersions»**

En vertu des dispositions du Protocole « immersions » (articles 4 et 6), le Secrétariat a établi deux nouveaux ensembles de lignes directrices: l'un pour la gestion des déchets de poisson et l'autre pour l'immersion des plateformes et autres ouvrages placés en mer. Ces projets ont été adressés aux Coordonnateurs nationaux pour observations et modifications, s'il y avait lieu. Les documents révisés sont soumis à la présente réunion pour approbation en vue de leur transmission aux Parties contractantes pour adoption (UNEP(DEC)/MED WG.183/4 et UNEP(DEC)/MED WG.183/5).

## **6. Activités diverses**

À la suite des contacts que plusieurs pays ont pris avec le Secrétariat concernant des problèmes et options en rapport avec la gestion et l'élimination des saumures produites par les activités de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres, le Secrétariat s'est employé à collecter des données et renseignements sur la question. Il en ressort qu'il est à vrai dire de pratique courante, dans la région ou ailleurs, de rejeter ou d'immerger les effluents de saumure dans la mer. Selon certaines données préliminaires recueillies en Méditerranée et hors Méditerranée, les quantités de saumure produites et rejetées sont très importantes et ces pratiques : 1) pourraient avoir des impacts sur les écosystèmes dans certaines conditions et à certains emplacements donnés; 2) dans la région méditerranéenne, elles sont des implications directes au regard des dispositions des Protocoles «immersions» et «tellurique». Pour cette raison, le Secrétariat a établi une évaluation de la situation et une esquisse de lignes directrices dont les Parties contractantes pourront tenir compte pour la gestion des rejets de saumure (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.6).